



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

| | | |
|---|--|---|
| NOM DU PROJET | CHORALES DEPARTEMENTALES 84 PRINTEMPS DES CHORALES SCOLAIRES | |
| PARTENAIRES | CENTRES MUSICAUX DE VAUCLUSE – CM84 | |
| NIVEAUX CONCERNÉS | PERIMÈTRE DEPARTEMENT 84 | DOMAINE |
| Tous niveaux | Chorales des collèges et lycées | Musique |
| CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES | | |
| RENCONTRER | PRATIQUER | CONNAÎTRE |
| Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques | Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique | Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre |
| Œuvres, lieux, professionnels rencontrés | Pratique artistique proposée aux élèves | Champs de connaissance explorés |
| Découvrir un programme de chant choral. Rencontrer et travailler avec un chef de chœur, des musiciens et autres artistes, des techniciens. Se produire sur une scène en public | Une heure chorale hebdomadaire sous la direction de l'enseignant Répétitions en tutti Un concert public Selon le module : divers partenaires | Maîtriser sa voix et chanter avec les autres. S'approprier des textes et des musiques. S'interroger sur le sens des textes et le style des musiques abordées. Appropriation d'un vocabulaire technique. Mobiliser des sensibilités diverses au service d'une expression musicale adaptée |

PRESENTATION DU PROJET CHORAL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE

Le plan de généralisation de la pratique chorale lancé en décembre 2017 conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, rappelle l'intérêt multiple que les élèves peuvent trouver dans la pratique du chant choral, tant sur le plan artistique que pédagogique et social. Il définit les différents objectifs à mettre en œuvre à l'école, au collège et au lycée.

L'enseignement de chant choral s'appuie sur un projet artistique annuel porteur d'enjeux éducatifs et inscrit dans le volet culturel des projets d'écoles et d'établissements. Celui-ci aboutit à une ou plusieurs restitutions publiques, concerts et/ou spectacles qui jalonnent l'année scolaire et sont autant d'objectifs qui mobilisent le travail régulier des élèves dans une pratique exigeante menée sur un temps long.

Chaque année, lors de la campagne de recensement, les projets chorals des écoles, collèges et lycées sont inscrits dans adage (rubrique enseignements artistiques).

L'académie d'Aix-Marseille poursuit son soutien actif aux chorales scolaires des 21 réseaux et propose d'accompagner et de valoriser les projets artistiques conduits dans le cadre du **Printemps des chorales scolaires**, qui doit devenir un événement artistique et culturel majeur aux enjeux artistiques et éducatifs forts. L'ensemble des projets remontés seront diffusés dans un florilège illustré et diffusé sur le site de l'académie.

Différents modules sont proposés aux équipes pédagogiques de l'académie et correspondent à divers schémas d'organisations possibles.

Quel que soit le module retenu, tous les établissements sont invités à faire connaître leur projet artistique choral pour 2022-2023 et à le valoriser dans la publication académique « **Le Printemps des chorales scolaires** ». Cela permet, tous les ans, de réaliser un état des lieux académique des projets artistiques des chorales scolaires et de promouvoir le travail des élèves, des professeurs et des nombreux acteurs engagés à leurs côtés.



Regroupement d'une dizaine de chorales scolaires des collèges du département en partenariat avec les Centres musicaux de Vaucluse pour proposer un programme divers et varié sur la thématique «Autour d'Elles». Ce programme portera sur les chanteuses, artistes et compositrices, mêlant des chansons très actuelles comme « Fais-moi signe » de Hoshi ou plus anciennes comme « Marcia Baila » des Rita Mitsouko.

Les représentations se feront par regroupement géographique avec de grandes salles comme La Cigalière à Bollène, l'auditorium Jean Moulin au Thor ou encore la salle du Moulin St Julien à Cavaillon.

C'est dans ce dernier lieu que nous aurons un partenariat avec le Lycée professionnel Alexandre Dumas et les élèves de CAP et/ou Bac Pro des filières Service et Cuisine. Ces lycéens proposeront un buffet froid salé et sucré aux spectateurs et aux choristes cavaillonnais en rapport avec le thème féminin de la soirée.

LES ETAPES DU PROJET CHORAL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE

Un projet choral fédérateur départemental piloté par l'académie d'Aix-Marseille avec le soutien de l'association des chorales scolaires, Centres musicaux de Vaucluse.

L'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral et la DAAC, avec le soutien des associations départementales des chorales scolaires, proposent un projet artistique inter-établissements fédérateur et ambitieux chaque année. Ces projets sont coordonnés et accompagnés par les professeurs relais des chorales missionnés par la DAAC.

TITRE « Autour d'Elles »

INTENTION DU PROJET

Mélange et adaptation pour chœur à 2 voix de chansons célèbres de femmes artistes et compositrices. Environ 12 chansons de différentes époques, différents genres musicaux composées et/ou interprétées par des femmes, arrangées à 2 voix pour des choristes de 11 ans à 15 ans. Ces élèves seront accompagnés par un ensemble instrumental composé d'une guitare, d'une batterie, d'un clavier et d'une basse (classe de musiques actuelles du conservatoire d'Avignon à confirmer).

CALENDRIER

- Formation des enseignants engagés en octobre 2022
- Répétitions hebdomadaires de la chorale dans chaque établissement.
- Décembre 2023 : 1ère répétition commune
- Avril 2023 : 2ème répétition commune
- Avril 2023 : répétition des musiciens
- Mai/ juin 2023 : répétition général et concert

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- 2 répétitions inter-établissements organisées de façon à limiter les déplacements
- Une générale-concert (fin mai début juin)

L'association départementale des chorales scolaires est l'organisateur légal du concert.

Chaque établissement établit une convention avec l'association organisatrice, apporte une contribution financière de 400 € pour la mise en œuvre du projet et adhère à l'association Centres musicaux de Vaucluse.

Les transports nécessaires au projet sont à la charge de l'établissement scolaire.

L'entrée du concert organisé par l'association départementale support (CM84) est payante : à titre indicatif, tarif 2021 = 6 € le billet.

CONTACTS

Professeurs relais chorales du 84 : nathalie.bideaux@ac-aix-marseille.fr / alice.establet@ac-aix-marseille.fr

Responsable du Domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

IA-IPR Éducation musicale et chant choral : sandrine.petralli@ac-aix-marseille.fr

Associations départementales des chorales scolaires affiliées à la fédération académique des chorales scolaires l'Union EMC

Vaucluse / Centres musicaux de Vaucluse – Siège social Collège de Cabrières d'Avignon

Présidente : Alice Establet -06 34 03 67 00 - establet84@free.fr

Secrétaire : Sophie Miqueu – 06 62 43 57 05 sophie.miqueu@hotmail.fr

Trésorière : Nathalie Bideaux – 06 85 84 86 53 - natbideaux@yahoo.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet sera soutenu financièrement par la DAAC. Un financement global sera notifié à un établissement support. La dotation sera intégralement reversée à l'association chorale départementale Centres musicaux de Vaucluse pour la mise en œuvre du projet.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.